

+ Rapport sur l'exercice de la bibliothèque publique.

1943-1944

I7I-44

Monsieur le Directeur de l'Instruction
Publique et des Beaux-Arts

TUNIS

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, conformément à vos instructions, un rapport succinct sur l'activité de la Bibliothèque Publique de la Régence, du 1er Octobre 1943 au 25 Mai 1944.

Pendant cette période, la Bibliothèque a fonctionné normalement dans les mêmes conditions que par le passé, avec un personnel très réduit par suite des circonstances.

M. Barbeau, chargé de mission, du fait de la pénible opération qu'il a dû subir, s'est absenté de fin novembre au 15 Mai.

M. Duchâtel révoqué, n'a pas été remplacé et son poste est supprimé.

M. Stéfani s'est engagé en Juin 1943. Il n'a pas été remplacé.

La Bibliothèque est restée ouverte tous les jours y compris le samedi après-midi.

Le catalogue sur fiches du fonds oriental, manuscrits et imprimés, s'est poursuivi. Une partie en a déjà été mise à la disposition du public. Grâce à l'aide bénévole apportée par Mademoiselle Picard, institutrice en retraite, plusieurs grandes collections ont été dépouillées.

Malgré la pénurie des achats de livres neufs, l'augmentation des collections ne s'est guère ralentie comme l'énumération suivante en fait foi.

ACQUISITIONS ET INCORPORATION:

- Séquestre ROSENZWEIG (suite et fin: 1500 volumes environ)
- Acquisitions des Bibliothèques MASLIAH, TRIPIER (successeur de CARDIELLO), MORIN: 1200 volumes environ.
- 250 volumes environ, achats de livres neufs et d'occasion, chez les libraires de la ville.
- Environ 500 brochures et livres reçus du COMMISSARIAT A L'INFORMATION.
- Environ 100 brochures, livres et périodiques, reçus du BRITISH COUNCIL ou du CONSULAT GENERAL D'AMERIQUE.
- 16 volumes du CENTRE DES INFORMATIONS de MOSCOU

Les sciences occupent une bonne place. Enfin on notera que le service du prêt qui répond aux besoins des catégories de lecteurs très variées, alimente abondamment les lectures dites, extra-professionnelles.

Sans qu'en puisse évidemment faire tout dire à une statistique, il semble donc que les lecteurs cherchent et trouvent à la Bibliothèque, le moyen de satisfaire leur curiosité hors du champ qui leur est habituel, en un mot de se cultiver./.

- Environ 2000 livraisons et journaux provenant d'un transfert de la Résidence.
- Une collection de périodiques achetée à M. CHENEVARD.
- 400 brochures provenant du dépôt légal.
- 30 volumes provenant de dons divers dont un, fort appréciable de Si ABDUL WAHAB à son retour d'Egypte.
- DEPOT DE LIVRES ITALIENS. J'ai obtenu de la Direction des Domaines, délégation en vue de procéder au transfert, à l'inventaire et à la prise en dépôt des Bibliothèques Italiennes de la DANTE ALIGHIERI, du LYCEE ITALIEN, et d'une petite quantité de livres de même provenance trouvée à l'ECOLE FRANCAISE de la Place Halfaouine; soit 12.000 volumes environ sauvés d'une déplorable dispersion et qui pourront un jour être incorporés légitimement pour l'utilité de tous, il faut du moins l'espérer.

Ces opérations ont été menées à bien au cours du mois de Janvier et on a pu éviter au public une fermeture prolongée de la Bibliothèque, grâce à l'emploi d'une nombreuse équipe de prisonniers mise hebdomadairement à notre disposition le lundi qui est le jour où régulièrement le public n'est pas admis à la Bibliothèque.

FREQUENTATION ET UTILISATION PAR LE PUBLIC.

Le tableau ci-joint fait apparaître en chiffres l'activité de cette période.

[insérer la note 8/ de prêt à l'extérieur]

RESULTATS FINANCIERS.

Grâce à l'augmentation du prix des cartes de prêt décidée, sur ma demande, par le décret du 27 Avril 1944, le montant des sommes perçues et versées au Trésor au 25 Mai 1944 atteint presque le tiers des crédits qui nous sont alloués pour les achats de livres et les reliures.

Du 1er Octobre 1943 au 25 Mai 1944 = 157 jours d'ouverture

	<u>4ème Trimestre 1943</u>	<u>5 premiers mois 1944</u>
CARTES	174	968
SOMMES PERÇUES	6.157	38.404
TOTAL	<u><u>1.142 cartes</u></u>	<u><u>44.561 francs</u></u>
AU 25 MAI		

CONCLUSIONS.

1) Pour 157 jours d'ouverture, il y a eu 43.163 manipulations enregistrées de volumes lus en salle ou empruntés, alors que, pour 249 jours d'ouverture entre le 1er Juillet 1942 et le 1er Juillet 1943, il n'y en avait eu que 36.250.

Au service de 731 lecteurs en moyenne, il a été manipulé 70 vol. par distributeur et par jour; ce qui représente une activité au-dessus de la moyenne, étant donné surtout la disposition et l'organisation matérielle de la distribution.

2) La qualité des lectures est à remarquer. Le nombre des romans et des lectures de délassement, même choisis, est dépassé de beaucoup par celui des autres matières. On se remet à lire les poètes. Les

TABEAU STATISTIQUE

Du 1er Octobre 1943 au 25 Mai 1944 = ~~157~~ jours d'ouverture

	Nombre d'emprunteurs	Livres empruntés	Ouvrages de lecture pro- fessionnelle	Lecture extra- professionnelle	Total des livres utilisés
Service du Prêt	8.507	23.457	9.343	14.214	23.557
	Nombre de lecteurs	Livres consultés			
Lecture en Salle	12.167	19.607	11.894	7.712	19.606

Classification par genre, des livres empruntés ou consultés
pendant ces ~~157~~ jours d'exercice

Littérature Romans	Beaux-Arts Musique	Philosophie Religions	Poésies	Géographie Voyages
18.554	504	3.308	1.309	1480
Histoire	Sc.polit. juridiques et sociales	Sc.pures et appliquées	Culture islamique et questions Nord-Afri- caines	Médecine
3816	4584	5434	4022	172

Art. 2 § 12 b. Je n'ose demander une augmentation sur cet article dans les circonstances actuelles. Et pourtant j'estime nécessaire de prévoir le renouvellement au moins partiel du mobilier de bureau et l'achat d'un coffre-fort de petit modèle. Le recouvrement des fonds provenant de la taxe sur les cartes, se fait sous la responsabilité d'un bibliothécaire auxiliaire. Celui-ci ne dispose que d'un meuble insuffisant et qui a déjà subi une tentative d'effraction. Aussi a-t-il dû prendre le parti de déposer ces fonds à son nom dans une banque, ce qui n'est pas sans inconvénients. Oserai-je ajouter que le Conservateur de la Bibliothèque n'a pas un fauteuil à offrir aux visiteurs éventuels. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, cet accueil spartiate n'est pas forcément l'enseigne du laconisme.

L'aménagement rudimentaire du bureau du prêt, ne se prête guère non plus à l'organisation rigoureuse qui s'imposera tôt ou tard. Mais il est peut-être sage de renoncer pour le moment aux travaux de menuiserie nécessaires en cet endroit, si l'on songe que les quelques 100 étagères toutes simples qui font défaut ailleurs nous reviendront cette année à 25 00 frs. Et si grandes que soient les améliorations apportées, grâce à l'effort généreux du Gouvernement du Protectorat, il faut bien prévoir que la Bibliothèque du Souk-el-Attarine sera munie un jour d'un local moderne et rationnellement adapté à ses besoins. Dans cet espoir, nous ajournons bien volontiers des dépenses concernant des installations matérielles pourtant bien nécessaires en attendant.

Art. 2 § 12 d. Ces frais ont nettement tendance à augmenter par le fait des nombreuses lettres de rappel à adresser dans cette période difficile aux libraires, aux éditeurs de périodiques, dont le service doit être suivi de très près, si l'on ne veut pas voir se creuser des manques irréparables par la suite. Je demande un crédit de 4000 frs.

Art. 2 § 12 e. Pour ce paragraphe, je demande un retour au crédit d'avant guerre soit 150.000 frs. ce qui représente encore une diminution de nos moyens, étant donné l'augmentation du prix des abonnements, des achats, des reliures et des frais de bureau incompressibles dans une bibliothèque arrivée comme celle-ci à un stade important de développement.

~~Abonnements-et-Acquisitions.~~ Les abonnements ont été augmentés. Les périodiques ont presque tous repris leurs publications mais avec des prix ma-

*Rapport et prévisions de dépenses
pour l'année 1943.*

Le Conservateur de la Bibliothèque Publique
de la Régence de Tunis
à Monsieur le Directeur de l'Instruction
Publique et des Beaux-Arts en Tunisie.

2 juillet 1942

En réponse à votre lettre du 27 Juin (N°53224) dans laquelle vous voulez bien me demander les prévisions de dépenses concernant la Bibliothèque de la Régence, j'ai l'honneur de vous soumettre mes propositions à ce sujet.

L'absence de M. Barbeau, Conservateur de la Bibliothèque, risquant de se prolonger au delà des délais utiles, je me permets sur votre demande, de vous les adresser sans attendre son retour sous réserve de son approbation ultérieure, bien entendu.

Etablies avec le plus ^{grand} souci d'économie, ces propositions ont dû néanmoins tenir compte des difficultés présentes, de la hausse des prix, de l'opportunité et parfois de l'urgence des travaux à entreprendre ou à poursuivre.

En ce qui concerne l'article 2 § I2, je suis obligé de prévoir une augmentation de dépenses aux paragraphes suivants:

Art. 2 § I2 c. L'ouverture de nouvelles salles et les nouveaux aménagements auraient dû faire prévoir, semble-t-il, une augmentation correspondante des crédits. Or celui de 1942 est resté le même qu'en 1941, aussi dès le 1er trimestre 1942, les dépenses d'éclairage à elles seules l'ont presque atteint et le dépasseront sûrement de beaucoup en fin d'année. Une augmentation de crédit ~~m~~ paraît donc nécessaire. Je l'évalue à 15.000frs. pour l'éclairage seul. (I)

(I) Il m'est difficile d'évaluer avec précision les dépenses à prévoir. Car si l'on examine pour les 5 dernières années les chiffres qui précisent la consommation, les tarifs en vigueur, et le montant total des factures, on s'aperçoit qu'ils ont varié d'une façon étonnante d'une année à l'autre:

Années	Consommation	Factures
1938	3837 Kw	7.613 frs, 86
1939	5218 Kw	11.083 frs, 74
1940	2595 Kw	6.041 frs, 51
1941	2953 Kw	8.637 frs, 71
1942	1er trim. 2290 Kw	6.878 frs.

L'établissement de ce catalogue est à prévoir dans un délai plus au moins éloigné, selon qu'on aurait ou non la possibilité de se procurer les fiches et les meubles métalliques correspondants. Le type de fiche international joindrait à l'avantage d'un format et d'un prix plus économique, celui de résoudre plus facilement le problème des contenants; en temps normal les tiroirs et meubles "Standard" en métal, existent tout faits sur le marché.

Frais de bureau. Même si ces projets ne se réalisent pas tout de suite, étant donné les circonstances, les frais de bureau n'en représentent pas moins dès maintenant, une part croissante du crédit dont je vous demande l'augmentation. Ils comprennent en effet les frais occasionnés par l'achat des fiches de livres, des fiches de demande, des cartes, dossiers et registres dont le prix de revient ne cesse d'augmenter, jusqu'au jour où ces articles auront disparu du marché. En prévision de cette dernière éventualité qui serait, à brève échéance, l'arrêt de mort de nos catalogues, je me suis adressé sous votre couvert, à la Direction des Affaires Economiques dans l'espoir qu'elle fera sa juste part à la Bibliothèque Publique dans la distribution des feuilles dites "dossier" qui doit se faire prochainement en faveur des libraires, papetiers de la ville. Etant donnés nos besoins spéciaux, n'y aurait-il pas lieu de les signaler à la même Direction en ce qui concerne les fournitures de reliure (colle, fil, toile, carton, peaux)? Si ces fournitures sont délivrées directement aux relieurs, elles ne servent qu'à assurer les commandes des particuliers. Un service public comme le nôtre aurait le droit, ce me semble, de n'être pas oublié et même d'être largement servi dans la prochaine distribution.

J'ai, par ailleurs, mis à l'étude un type de fiche de lecteur, qui aura l'avantage de simplifier et d'abréger les opérations du prêt et du contrôle. M. Pelatan, chef du Service tout récemment créé des Editions de la Dépêche Tunisienne, à qui j'ai rendu visite, a bien voulu, sur ma proposition, envisager la possibilité d'utiliser le verso de nos fiches comme espace publicitaire et en réduire le prix en conséquence. Cette diminution éventuelle ne saurait cependant motiver une diminution des crédits demandés, car le nouveau système de prêt dont je viens de parler

jurés. Les acquisitions, même réduites et sévèrement orientées sont de plus en plus onéreuses. Qu'on en juge par ces quelques exemples:

Renaudet. Etudes Erasmiennes.	135 frs.	En 1941	70 frs.
Le Senne. Manuel de morale générale (coll.Legos= coll.Clio)	136 frs	" "	80 frs.
Pages choisies de Goethe	68 frs,25	" "	40 frs.
Publications mathématiques de la collection Hermann suivie depuis les origines par la Bibliothèque			
I vol. de 328pp	232 frs	" "	110 frs.
I vol. de 195pp	136 frs.	" "	80 frs.
I vol. de 388pp	260 frs.	" "	120frs.
(dernier tome: Sources inédites de l'Histoire du Maroc)			

Reliure. Quant aux dépenses de reliure, elles s'imposeraient avec une grande urgence, en d'autres temps que ceux-ci. Si ce n'est pour cet exercice, il y aura à prévoir dans les années ultérieures, un gros effort de ce côté sous peine de voir se dégrader ou s'évanouir des collections entières. Dans les cinq dernières années, la somme consacrée aux reliures ne représentait que 5,5 % des crédits affectés à l'ensemble de ce paragraphe.

La plus grande partie de ce crédit était, on le voit, consacrée aux acquisitions et c'est sans doute ce qui a permis à cette bibliothèque de prendre le développement rapide et imposant, qui a fait sa renommée. Les achats d'occasion en particulier ont permis de réunir une collection considérable de périodiques à des prix très avantageux, mais de ce fait, il subsiste des trous qu'il importe de combler sous peine d'enlever à ces collections leur principale valeur d'utilisation. Désormais, notre intention est donc de fixer nos choix moins au hasard des occasions ou des ventes, que sur des besoins méthodiquement délimités. Ces limites et cette méthode ne pourront être précisés que par la constitution d'un nouveau catalogue, ablégeant le catalogue actuel par matières (modèle du genre d'ailleurs) et conçu comme un plan systématique d'études. Ce catalogue ne sera pas comme le précédent le répertoire complet de tous les livres incorporés, il devra au contraire exclure tout ce qui est sans valeur mais, pour chaque champ d'étude il donnera le moyen de faire le point sur l'existence ou non à la Bibliothèque, des principaux et plus récents instruments de travail.

Il y a, on le voit, un écart assez grand entre le personnel théoriquement prévu et le personnel réellement en exercice. Cet écart est comblé par le personnel temporaire.

Je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur les inconvénients de ce système qui tend à remettre périodiquement en question l'organisation et la répartition du travail. Ce personnel a été jugé à bon droit nécessaire. Le besoin q'en est fait sentir, sans doute, depuis longtemps et son absence explique qu'il ait fallu renoncer à certaines opérations, comme la tenue d'un registre d'entrée, comme les recensements annuels, et cela malgré le travail acharné et l'abnégation dont a fait preuve le Conservateur de la Bibliothèque. La succession trop rapide de ces auxiliaires accidentels et insuffisamment qualifiés est certainement à l'origine de cet état de choses.

Ces agents devraient donc, selon nous, être incorporés au cadre permanent. La stabilité de celui-ci n'est déjà que trop menacée par l'attrait de fonctions voisines mieux rémunérées, quelquefois plus faciles d'accès, plus ouvertes aux perspectives d'avancement, comme les services de la Police, de la Jeunesse.

C'est ainsi que nous avons perdu une excellente recrue en M. Jalby qui s'est fait policier. Je ne suis pas sûr que ce même attrait ne s'exerce pas sur d'autres membres du personnel et ne nous menace pas de défections qui seraient encore bien plus regrettables.

Comment en serait-il autrement, même des cinq plus anciens dont les émoluments après 12, 16 ou 20 ans de services, s'échelonnent respectivement de 1400 frs à 2080 frs par mois et pour quatre d'entre eux sans aucune perspective de titularisation ou de retraite.

Aussi bien me permettez-vous, Monsieur le Directeur, d'attirer spécialement votre bienveillante attention sur cette situation et de vous soumettre une proposition à ce sujet.

Ne pourrait-on assimiler le statut des aides-bibliothécaires à celui des aides-comptables de votre administration tel qu'il a paru dans le

entraînera une consommation plus grande de fiches, dépense compensée largement par plusieurs importants avantages: contrôle plus rigoureux de la sortie des livres, simplification et brièveté des formalités d'emprunt, contrôle immédiat des recherches quelquefois insuffisantes des distributeurs suppression de l'inscription et du placement après coup des planchettes, opération qui, à elle seule, occupe les distributeurs toute une journée, possibilité par conséquent d'augmenter le nombre des heures d'ouverture.

Dans l'ensemble, il est donc certain que les dépenses du paragraphe I2 e seront en forte augmentation sur l'année précédente et dans une proportion de 40 % au moins.

ART. I Section II § D. Le libellé de cet article m'incite à vous soumettre mes observations sur la question du personnel. Je n'aurais garde d'oublier, moi non plus, les améliorations apportées depuis l'an dernier grâce à votre appui. L'effectif prévu par le cadre du budget ayant été jugé insuffisant, vous avez bien voulu détacher deux membres de l'enseignement comme auxiliaires. Mais j'ignore si l'un et l'autre seront maintenus ou remplacés à la rentrée prochaine. En outre, un surveillant et un distributeur auxiliaires sont payés sur l'article ci-dessus nommé et recrutés eux aussi à titre temporaire et accidentel.

Le personnel prévu au cadre du budget et le personnel tel qu'il existe réellement apparaîtront mieux dans le tableau suivant:

	Personnel prévu au cadre du budget	Personnel en exercice	Personnel hors cadre
A) Personnel titulaire	3 aides-bibliothécaires I distributeur	I 2	
B) Personnel auxiliaire permanent	5 aides-bibliothécaires 3 distributeurs I concierge	7 2 I	
C) Gens de service	I femme de ménage	I	
			2 auxiliaires détachés par la Don; de l'I.P.
			I surveil. auxil.
			I distrib. auxil.

I § D et E, sous réserve de l'amélioration du statut du personnel en général et de l'incorporation des agents dits temporaires dans le personnel permanent.

En ce qui concerne l'Art. 2 le tableau suivant fera apparaître le détail des propositions que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, les différences qui en résulteraient dans l'évaluation du prochain budget, et ce qui le compense en partie, le doublement au profit du Trésor des recettes probables provenant des taxes sur les lecteurs.

Jean Roulet

Bulletin Officiel de la Tunisie du 5 Mai 1942. Il y aurait lieu de fixer dès lors à quelles classes il conviendrait de placer chacun. La question se pose surtout pour M. Duchâtel seul titulaire du cadre, pratiquement destiné à être mon adjoint, dont la situation mérite à tous égards d'être améliorée étant donné ses 16 ans de services et sa connaissance très précieuse du fonds. Elle se pose aussi pour Mlle Filippini, excellente collaboratrice qui, avec le brevet supérieur et 12 ans de services se trouve dans une situation inférieure même à celle des secrétaires de l'Enseignement et par le jeu des arrêtés successifs se trouve actuellement privée de ses titres à une titularisation et à une future retraite.

Enfin je vous signale aussi le cas de M. Orofino, mutilé du travail, et père de deux enfants dont le salaire mensuel prélevé sur l'Art. I § D du budget consacré aux agents temporaires est de 500 frs. seulement inférieur en cela à celui des distributeurs indigènes qui débutent à 792 frs. Cet agent remplit une fonction qui n'a nullement un caractère temporaire: il est surveillant des entrées et des sorties. Chargé en outre par mes soins, du service de la statistique et des inventaires, il s'acquitte de ces tâches avec une rare conscience. Il me semble qu'il pourrait au moins être assimilé aux distributeurs et avoir comme eux l'espoir d'être un jour titulaire.

La régularisation et l'amélioration du statut du personnel auxiliaire telles que je le souhaite, sous quelque modalité que ce soit, permettraient d'obtenir et d'exiger un meilleur rendement, stimuleraient l'activité et la cohérence de toute une équipe. Elles permettraient aussi de maintenir au montant actuel (réduit de moitié depuis la guerre) le crédit de l'Art. I § D. Celui-ci pourrait alors être consacré en entier aux travaux qui s'imposent: classement et catalogue exhaustif du fonds arabe, des fonds médical et musical qui sont depuis longtemps en souffrance - le catalogue du fonds arabe me paraît de beaucoup le plus urgent, mais c'est aussi celui qui nous obligera à faire appel à des collaborateurs du dehors -.

En résumé, je ne demande pas d'augmentation de crédits sur l'art.

Art. 2 § 12Bibliothèque Publique

Budget 1942

Propositions
pour 1943

a) Immeuble	2.000	2.000
b) Mobilier, Matériel	4.500	4.500
c) Eclairage, Chauffage, Eau	7.500	15.000
d) Frais d'affranchissement, Téléphone	3.000	4.000
e) Abonnements, Acquisitions de livres frais de bureau	100.000	150.000
f) Habillement des distributeurs	3.750	3.750
Total de l'Art. 2	120.750	179.250